

Montréal, le 14 mars 2014

**Par dépôt électronique (SDÉ)**  
**et par messenger**

Me Éric Fraser  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
75, boulevard René-Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**OBJET :            Demande d’approbation des amendements à l’entente 2009  
portant sur la suspension temporaire des livraisons de la centrale  
de TCE  
Dossier de la Régie : R-3875-2014**

---

Me Fraser,

Veillez trouver ci-joint, **sous pli confidentiel**, la demande de renseignements no 2 que la Régie de l’énergie adresse au Distributeur dans le cadre du dossier mentionné en titre.

Conformément à la décision D-2014-029, les réponses à cette demande de renseignements devront nous être transmises au plus tard à **12 h le 28 mars 2014**.

Veillez agréer, cher confrère, l’expression de nos sentiments distingués.

Sophie Giner  
Directrice des affaires institutionnelles  
Régie de l’énergie

SG/as  
p.j.